

Ce bulletin est distribué par mail; n'hésitez pas à le transmettre à vos contacts

## EDITORIAL

### La santé et la liberté

La commémoration traditionnelle de notre héros national, Toussaint Louverture, le 7 avril, coïncide avec le jour de la santé institué par l'OMS. Notre aïeul, combattant pour la Liberté, était aussi guérisseur. En ce douloureux moment où les hôpitaux sont détruits et notre droit à la santé bafoué; notre réflexion et notre action doivent plus que jamais s'exprimer pour faire face à la destruction matérielle et mentale où nous nous laissons mener. Notre impuissance face à ce désastre ne devrait pas nous laisser figés ou paralysés, nous rendre incapables d'être utiles, incapables de porter secours à personne en danger.

Les associations des travailleurs de la santé nous donnent la possibilité de ne pas céder au découragement, de continuer la formation. C'est ce que la SOHAD s'est donnée comme mission. Notre bilan de 2023 ne doit pas être trahi; nos projets doivent continuer autant que possible.

Oui c'est difficile, nous avons perdu des hommes et des femmes; la tristesse et la peur sont nos compagnes de tous les jours. Mais, notre pouvoir d'informer, de transmettre, nous permet de nous dépasser et c'est pour cela que ce numéro 16 du bulletin de la SOHAD, nous apporte l'espoir dans notre capacité de compatir et d'apprendre.

Notre conseil électoral travaille à préparer les prochaines élections. Les membres qui sont à l'étranger sont invités à partager leurs expériences pendant ces temps difficiles.

Denise FABIEN, médecin

## LA SOHAD

### Bilan des activités 2022-2023

Le 11 mars dernier, la SOHAD a tenu son assemblée générale ordinaire statutaire au cours de laquelle le comité exécutif a pu faire le bilan des activités réalisées au cours des 2 dernières années. Dans ce contexte difficile, les différents conseils, commissions et atelier thématique ont réussi quand même à concrétiser certains projets.

#### A) Le Conseil scientifique

Grâce au dynamisme de ses membres, le conseil scientifique a réussi à publier 7 nouveaux numéros du bulletin. 4 visioconférences ont été diffusées sur les thèmes suivants :

- L'algodystrophie, point de vue du MP&R
- Place de l'éthique dans les soins de santé en Haïti
- Hernie : quelle anesthésie ?

Une étude comparative de la satisfaction des patients ayant bénéficié d'une anesthésie loco régionale ou d'une anesthésie locale assistée pour une hernioplastie

- Etat des lieux de la prise en charge de la douleur des patients cancéreux en soins primaires

Une enquête transversale auprès des médecins de ville de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, Haïti, de janvier à Mai 2022

Sans oublier le congrès marathon de novembre 2022 sur le thème : « la douleur chronique »

#### B) Commission 1

Cette commission est chargée des activités de plaidoyer et des relations avec les organisations locales.

En 2022, 300 prestataires communautaires des départements sanitaires de l'Ouest, du Nord et du Sud du pays ont bénéficié d'une formation en soins palliatifs dans le cadre d'un projet financé par l'International Association for the Study of Pain (IASP) et Douleurs Sans Frontières (DSF).

En partenariat avec DSF, une campagne visuelle intitulée « *Doulè se zafè nou tout* », a permis la publication de diverses photos sur des thèmes variés de la douleur chronique. Une séance de sensibilisation a été réalisée dans le département sanitaire du Nord et une vidéo de sensibilisation a été tournée.

La SOHAD a signé le *Manifeste Morphine 2023*: un plaidoyer international pour sensibiliser sur l'urgence de l'accès à la morphine orale pour tous ceux qui en ont besoin.

Au niveau local, la SOHAD a participé à la réflexion au niveau du Groupe de Concertation Interinstitutionnelle en Appui à la Lutte Contre le Cancer en Haïti (CIALCH) et au Comité Technique National de la Réadaptation (CTNR).

Volume 1, Numéro 16, Avril 2024

Activités Janvier 2022- Janvier 2024

## VIE ASSOCIATIVE

- 71 Réunions
- 4 Assemblées Générales Ordinaires



## VIE SCIENTIFIQUE

- 6 Bulletins
- 4 Visioconférences
- 1 Congrès national
- 3 Congrès internationaux
- 13 Formations



## RECHERCHE

- 1 Projet de formation en Soins Palliatifs réalisé
- 1 Projet de recherche en Médecine traditionnelle en cours



## SENSIBILISATION

- 1 Vidéo de sensibilisation
- 1 Campagne visuelle
- 1 Séance de sensibilisation dans le Nord



ECOUTER - COMPRENDRE - SOULAGER

#### C) Commission 2

Cette commission est chargée des relations internationales de la SOHAD avec son partenaire privilégié, la Fédération Latino-Américaine d'Étude de la Douleur (FEDELAT). Grâce à cette affiliation, les membres de la SOHAD ont pu participer à de multiples visioconférences et au congrès régional de la douleur au Pérou en 2022.

#### D) Atelier thématique: médecine traditionnelle

Cet atelier qui travaille à l'intégration de la médecine traditionnelle dans la prise en charge de la douleur en Haïti a pu démarrer son projet : « Identifier et valoriser les plantes antalgiques utilisées dans la médecine traditionnelle en Haïti ». Ce projet est financé par le FONDS de la Banque de la République d'Haïti pour la Recherche et le Développement (FRD /BRH) et la Fondation Konesans Ak Libète (FOKAL). A date, près de 5000 formulaires ont été recueillis auprès des « *medsen fèy* », des « *machann fèy* » et des familles dans les départements de la Grand Anse, de l'Artibonite et de l'Ouest. Les résultats partiels recueillis ont permis de dresser le profil épidémiologique des patients douloureux chroniques en Haïti, et de créer une banque d'images des plantes antalgiques utilisées en Haïti.

#### E) Trésorerie

Les finances de la SOHAD confrontent des difficultés à cause des retards dans le paiement des cotisations annuelles par les membres.

La SOHAD a pu cependant faire face à ses redevances fiscales annuelles.

#### F) Le Conseil Électoral

Sa mission est de renouveler le comité exécutif dont le mandat arrive à son terme. Le conseil a dû repousser la date des élections à cause de la situation actuelle dominée par l'incertitude.

Au cours de cette période difficile, faite d'inquiétudes et d'angoisses, nous avons pu quand même avancer. Nous remercions tous les membres du comité exécutif, des conseils, commissions et ateliers. Malgré cette situation, chacun d'eux a mis son expérience, son expertise et sa perspective pour donner son orientation à notre société; pour conserver l'ESPOIR.

« Si longue et si noire que soit la nuit, il vient toujours une heure où enfin le jour se lève! »

Régine ROCHE, médecin

- Aude Lecrubier Univadis  
 - Actualités Médicales par Medscape 19 févr. 2024

Les AINS sont très utilisés chez nous, en automédication ou sous prescription. Cet article met en garde contre l'usage abusif de ce médicament.

Utilisez la dose la plus faible possible

En raison de l'augmentation des signalements d'effets indésirables graves liés aux médicaments contenant 400 mg d'ibuprofène, notamment d'hémorragies gastro-digestives et d'atteintes rénales, l'ANSM a pris la décision d'interdire leur publicité visant le grand public.

« Les signalements d'effets indésirables graves en lien avec la dose d'ibuprofène, notamment des hémorragies gastro-digestives et des atteintes rénales, ont augmenté parallèlement au nombre de publicités auprès du grand public en faveur de l'ibuprofène 400 mg et aux ventes de ces médicaments contenant 400 mg d'ibuprofène », a indiqué l'ANSM dans un communiqué en date du 9 février. La mention de prudence figurant sur les publicités « Utilisez la dose la plus faible possible, l'ibuprofène existe à 200 mg », alors que les recommandations de bonne pratique préconisent, en effet, de privilégier l'ibuprofène 200 mg en première intention, n'a pas empêché ce constat alarmant. En conséquence, l'ANSM a pris la décision radicale d'interdire la publicité visant le grand public pour les médicaments contenant 400 mg d'ibuprofène à compter du 2 avril 2024. Elle devrait donc disparaître des journaux, de la télévision, et des sites internet. L'ANSM indique qu'elle « ne remet pas en cause la balance bénéfices-risques positive de ces médicaments » mais que cette décision « intervient dans la survenue de complications graves :

Complications infectieuses graves

Pour rappel, en 2019, l'agence du médicament a interdit le libre accès des AINS, et une mention a été ajoutée dans leurs notices sur le fait qu'ils peuvent masquer les symptômes d'une infection bactérienne et conduire à un retard de diagnostic et de prise en charge.

En 2018, une enquête diligentée par l'ANSM avait comptabilisé, depuis l'année 2000, 337 cas de complications infectieuses graves avec l'ibuprofène et 49 cas avec le kétoprofène chez des enfants et des adultes sans comorbidités, après seulement 2 ou 3 jours de traitement et même en cas de Co prescription avec des antibiotiques. Il s'agissait d'infections sévères de la peau et des tissus mous (dermohypodermes, fasciites nécrosantes...), de sepsis, d'infections pleuro-pulmonaires (pneumonies compliquées d'abcès, de pleurésie), d'infections neurologiques (empyèmes, abcès cérébraux,...) ou ORL compliquées (cellulites, médiastinites,...), à l'origine d'hospitalisations, de séquelles, voire de décès. À noter également qu'en 2023, l'ANSM a alerté sur plusieurs cas de toxicité rénale, gastro-intestinale et métabolique, parfois d'évolution fatale, avec le médicament Antarène Codéine®, une association d'ibuprofène et de codéine.

Les AINS ne doivent pas être utilisés dans les situations suivantes :

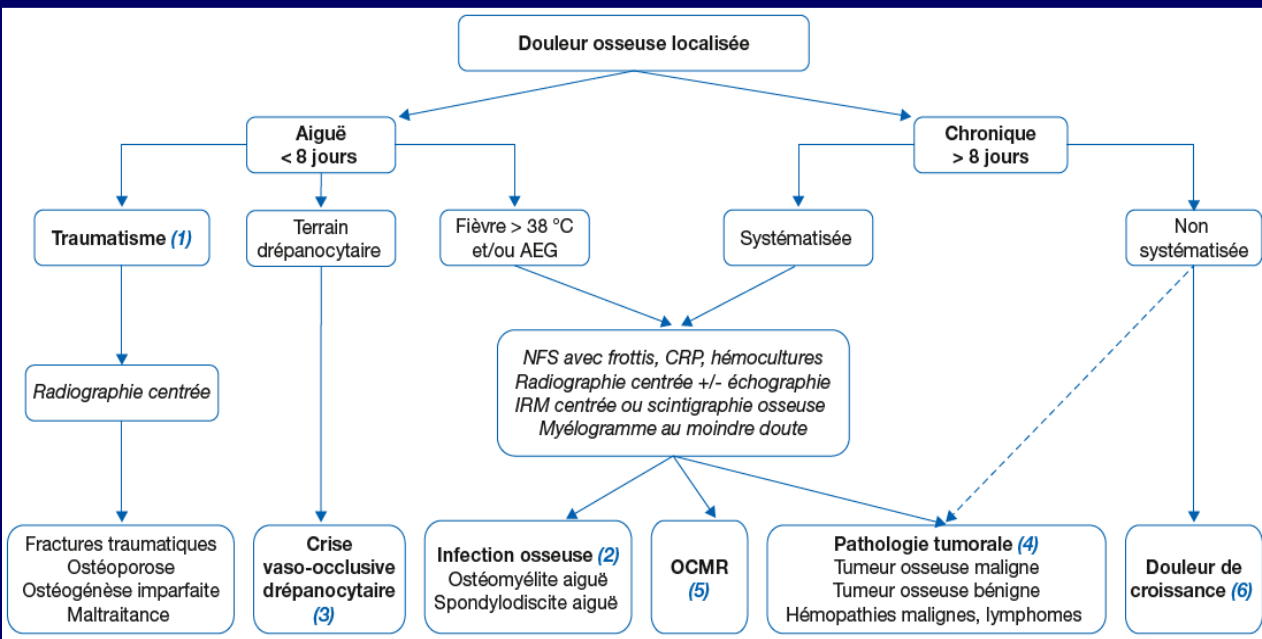
- Allergie à la substance active ou à l'un des autres composants contenus dans le médicament ;
- Antécédents d'allergie ou d'asthme déclenchés par la prise d'un AINS ou d'un médicament apparenté comme l'acide acétylsalicylique (aspirine) ;
- À partir du début du 6e mois de grossesse (au-delà de 24 semaines d'aménorrhée) ;
- Antécédents de saignements gastro-intestinaux ou d'ulcères liés à des traitements antérieurs par AINS ;
- Ulcère ou saignement de l'estomac ou de l'intestin en évolution ou récidivant ;
- Saignements au niveau du cerveau (hémorragie cérébrale) ;
- Maladie grave du foie ;
- Maladie grave des reins ;
- Maladie grave du cœur.

Cet article a initialement été publié sur Medscape.fr

**COIN PRATIQUE**

**DOULEUR OSSEUSE LOCALISEE CHEZ L'ENFANT**

(H. Reumaux Clinique de pédiatrie, Hôpital Jeanne de Flandre, CHU Lille, Lille, France )



AEG : altération de l'état général, OCMR : ostéomyélite chronique multifocale récidivante

**COMITE EXECUTIF 2022-2024:** Présidente: Dr Régine ROCHE; Vice-Président: Dr Lucien ROUSSEAU; Secrétaire: Dr Joane D. MAITRE; Secrétaire Adjointe: Inf Fredelyne JOSEPH; Trésorière: Inf Judelyne MONDESTIN; Trésorière Adjointe: Inf Guerline DESIR; Conseillers: Phm Fleurine Jean Jeune JOSEPH; Psy Josué LOUIS, Dr Marjorie RAPHAEL

**CONSEIL SCIENTIFIQUE:** Dr Denise FABIEN ; Dr Judith JEAN-BAPTISTE; Dr Claudine JOLICOEUR

**COMITE DE REDACTION DU BULLETIN :** Dr Claudine JOLICOEUR, rédactrice en chef; Dr Marjorie RAPHAEL, rédactrice adjointe; Dr Denise FABIEN; Dr Judith JEAN-BAPTISTE; Inf Fredelyne JOSEPH; Inf Judelyne MONDESTIN; Dr Régine ROCHE

DEPOT LEGAL: 22-01-008

Commentaires et suggestions? : Contactez nous par Email à [sohadass1018@gmail.com](mailto:sohadass1018@gmail.com) / Téléphone : (509)3247-8637

